

LE BOURRU,

JOURNAL A L'USAGE DES GENS DE BELLE HUMEUR.

LA SITUATION.

Voilà dix jours que les chambres sont ouvertes, et l'on attend avec anxiété le résultat de la grande question du siège du gouvernement.

L'intérêt de chaque ville cause des divisions qui auront peut-être malheureusement pour résultat de sacrifier la justice aux intérêts d'un gouverneur qui n'aime pas du tout ceux qui ont une origine française. Nous n'en doutons nullement, si sa majesté n'eût pas été mal informée, ou plutôt, si son représentant ne nous eût pas sacrifié à ses propres intérêts, Québec eût été choisi sans hésitation pour être la Capitale.

On dirait que les chambres ne se sont assemblées que pour savoir si la décision de la Reine sera respectée. C'est la question qui chatouille le plus les ministres. Il n'osent pas, ces honorables, rejeter un choix qu'ils savent être fait au détriment et malgré la volonté de la Province.

Nous pouvons, sans pécher contre la galanterie, rejeter ce choix, et, à l'instar de certains Macédoniens, en appeler de Victoria mal informée à Victoria mieux informée.

Il faut, disent les ministres, accepter quand même la décision de sa majesté, puisque c'est nous qui l'avons priée de terminer notre différend. Et d'où vient ce différend, quels en sont les auteurs? La question n'avait-elle pas été décidée? Québec n'avait-il pas été choisi pour être la Capitale? Allons donc, comme les voilà scrupuleux nos ministres, quel dommage pour le peuple qu'ils ne l'aient pas toujours été! La décision des députés du peuple eût été respectée, et nous n'eussions pas été obligés de dire à la Métropole que nous ne pouvons nous gouverner nous-mêmes.

Outre cela, si la justice n'était pas sacrifiée à l'intérêt, les débats sur cette question ne seraient pas longs, et il y a

longtemps que le siège du gouvernement serait fixé permanemment à Québec.

Quant à nous, nous espérons que le ministère sera renversé sur cette question et que les intrigues de Sir Edmund Head et de quelques autres intéressés n'empêcheront pas Québec de recouvrer ses anciens droits.

Dans tous les cas, Québec doit posséder encore pour quatre ans le siège du gouvernement, et si le ministère réussit à faire passer ses mesures, après cette période, la vieille ville de Champlain pourra prendre le deuil, et ce deuil aura été causé par la plus mauvaise tête qui se soit vue en Canada.

Son Excellence a aussi promis de soumettre aux chambres les documents relatifs à la question de la confédération des provinces.

A propos, nous dirons notre pensée sur ce sujet. D'abord, d'après la manière qu'a été traitée cette question par les autres journaux, nous en sommes venus à cette conclusion, que notre nationalité, à laquelle nous tenons tant, sera ancantie.

Nous craignons d'être noyés, et ce dont nous sommes certains, c'est que pas un mot de cette langue des Bossuets et des Fénélon ne sera prononcé dans l'enceinte parlementaire. On prétend nous faire croire que cette union fédérale augmentera notre crédit, mais aussi les pilleurs seront plus nombreux et pilleront davantage.

Timeo danaos et dona ferentes.

NOUVELLES POLITIQUES.

Nous regrettons beaucoup de n'avoir pu, dans notre dernier numéro, donner à nos lecteurs la traduction du discours du Gouverneur Général. Le faire aujourd'hui, ce serait leur donner de la moutarde après dîner. Nous dirons seulement que tout l'intérêt se concen-

tre sur la question du siège du gouvernement, et son Excellence a bien eu le soin de dire aux chambres qu'il les fera travailler le moins longtemps possible, ce qui semble indiquer que le ministère est bien malade. Nous n'en voulons pas d'autres preuves que la conduite de M. Langevin qui seconde la motion d'amendement au discours du Trône, proposée par M. Sicotte. Quand un navire doit faire naufrage on dit que les rats l'abandonnent par instinct. Aussi à cette nouvelle tous les Citoyens de Québec ont été stupéfaits comme s'il n'était pas permis à M. Langevin de bien faire. Sans vouloir scruter les intentions de M. Langevin nous disons qu'il fait son devoir en votant contre Outaouais. Continuez, M. Langevin, le *Courrier du Canada*, va pester contre vous en vous appelant un traître, mais que cela ne vous arrête pas. Les intérêts de Québec avant tout.

M. Sicotte propose l'amendement suivant touchant la question du siège du gouvernement: "Que tous les mots qui se trouvent après "Que," dans le second paragraphe, soient retranchés et que les mots suivants soient substitués: "Que le principe fondamental du système représentatif et l'un des plus importants avantages qui en résultent, est le droit qu'a la majorité de faire prévaloir ses vues et opinion dans l'administration du pays, et il est du devoir de cette chambre de repousser toute tentative qui pourrait mettre en péril un principe qui, pendant des siècles, a protégé, dans une sage mesure de progrès, les franchises et les libertés de l'Angleterre;" que sa déclaration du 28 juillet dernier, "Que dans l'opinion de cette Chambre la ville d'Outaouais ne doit pas être le siège permanent du gouvernement de cette Province," l'assemblée législative, sans avoir eu l'intention de manquer au respect dû à